

Mady Delvaux-Stehres

Ce que je veux

Motifs et objectifs de la réforme de l'apprentissage des langues

À l'heure où en Europe se multiplient les initiatives pour promouvoir l'apprentissage de langues étrangères, cette promotion n'est plus à faire au Luxembourg. Nous savons depuis que le Luxembourg existe, que nous avons besoin de comprendre, de parler et d'écrire des langues pour l'indispensable ouverture d'esprit des habitants d'un petit pays obligés de s'intéresser aux développements de leurs pays voisins. La question est devenue plus complexe dans la société luxembourgeoise d'aujourd'hui, où se côtoient de plus en plus de langues parlées quotidiennement. Ainsi, dans la vie de tous les jours, nous passons facilement d'une langue à une autre pour communiquer avec les résidents, les frontaliers et les touristes.

C'est à l'école qu'est confiée la mission d'enseigner l'allemand et le français, qui sont les langues de nos voisins, l'anglais, dont l'usage s'étend, les langues anciennes qui font partie de notre héritage culturel et de plus, il faut tenir compte des langues maternelles des élèves.

Mission sinon impossible, du moins ambitieuse, qu'il faut concilier avec la mission non moins importante de qualifier les jeunes pour leur permettre soit d'aborder des études ultérieures, soit de s'insérer dans un marché du travail exigeant.

Le Cadre européen commun de référence

Si le luxembourgeois est la langue de communication à l'école, l'allemand et le français restent les langues véhiculaires. Il faut donc assurer que tous les enfants qui accomplissent la totalité de leur enseignement au Luxembourg, connaissent ces deux langues.¹ Quel degré de maî-

trise doivent-ils atteindre ? Il s'agit d'éviter la médiocrité, d'inciter les plus doués à avoir de meilleurs résultats et de faire en sorte que les plus faibles ne soient pas confrontés à des obstacles insurmontables.

Il s'agit d'éviter la médiocrité, d'inciter les plus doués à avoir de meilleurs résultats et de faire en sorte que les plus faibles ne soient pas confrontés à des obstacles insurmontables.

Nous demandons à l'école de différencier les méthodes d'enseignement des langues. Nous proposons comme instrument le *Cadre européen commun de référence* qui fournit des indicateurs et un référentiel qui permet de situer chaque apprenant à un niveau de compétences qui va du débutant (A1) jusqu'au locuteur expérimenté (C2).

L'avantage du Cadre est qu'il a fait ses preuves, qu'il permet de montrer la pro-

gression d'un niveau simple jusqu'au niveau le plus complexe. Evidemment il faut, comme les autres pays le font, adapter le cadre au contexte luxembourgeois et le compléter pour les besoins de l'école par au moins deux rubriques : d'une part une description plus nuancée de la correction orthographique et grammaticale visée, d'autre part les connaissances culturelles et littéraires que l'école veut transmettre une fois que les compétences langagières sont acquises.

Il faut définir quel niveau doit être atteint pour permettre à l'élève de passer d'une étape scolaire à la suivante. C'est le travail qui est en train d'être peaufiné à travers la définition de socles de compétences depuis le primaire jusqu'aux classes terminales, étant entendu que des compétences différentes peuvent être acquises selon le choix d'orientation vers les différentes filières et sections de l'enseignement : un élève désirant s'orienter vers une filière littéraire aura besoin de compétences plus élevées dans davantage de langues que celui qui s'oriente vers une filière technologique.

Mady Delvaux-Stehres est ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.



Le changement et la continuité

On objectera que ce n'est pas nouveau. En fait, à regarder les programmes des langues, on constate que les objectifs sont déjà fixés en termes de compétences. Mais trop souvent, comme les manuels scolaires sont obligatoires – je voudrais cependant rappeler qu'il existe la possibilité de déroger à cette obligation si une école en fait la demande – et que les chapitres, voire les pages, à traiter en classe sont prescrits, l'enseignant se voit obligé de passer en revue tout ce qui est au programme, sans nécessairement tenir compte de ce que les élèves savent déjà ou avoir le temps d'approfondir ni de se convaincre que tous les élèves maîtrisent ce qu'ils ont appris. Comme le temps presse, on passe au chapitre suivant.

Enseigner par compétences est au fond ce que fait tout bon enseignant qui sait qu'il ne suffit pas de tout expliquer à ses élèves, mais qu'il faut leur apprendre à appliquer les connaissances apprises dans des contextes variés. La définition de socles de compétences donnera aux enseignants la latitude de se concentrer sur les acquis des élèves, de surveiller leurs progrès et les libérera de la contrainte des programmes, dont tout le monde se plaint depuis des décennies.

Pour autant je ne sous-estime pas la difficulté : pour le regard du profane, comme pour celui des élèves et de leurs

parents, il est plus facile de jauger le contenu d'un livre, de vérifier la progression page par page dans un manuel ou de contrôler des exercices, que de se rendre compte des progrès individuels faits en vue d'atteindre les socles.

Voilà pourquoi il faudra documenter de manière différente les acquis et les progrès de chaque élève dans un portfolio qui rassemble les productions d'un élève, mettant en évidence ses progrès et permettant d'identifier ses points forts et ses points faibles.

En découle la nécessité de donner une plus grande liberté pédagogique aux enseignants qui pourront adapter le matériel didactique aux besoins de leurs élèves. Il n'y aura donc plus un seul livre obligatoire, les écoles pourront choisir le matériel approprié.

Chacun devra ou pourra-t-il constituer son propre livre ? A priori, oui. Je reste cependant hésitante : je ne vois pas l'intérêt d'obliger chaque professeur, chaque instituteur et institutrice à faire l'analyse du matériel didactique disponible sur le marché, si ce travail a déjà été fait. J'opte donc plutôt pour une solution intermédiaire : que les commissions nationales proposent un choix de matériel qui corresponde aux objectifs et aux besoins de l'enseignement luxembourgeois et que chaque école se décide pour le matériel qui lui convient. Cette perspective exige cependant qu'au sein

de chaque école ait lieu un échange de vues et une concertation entre enseignants de la même branche pour garantir la cohésion.

L'évaluation et la certification

Faut-il dire adieu aux compositions ? Enseigner par compétences ne signifie pas l'abandon de tout système de contrôle, mais demande qu'on réfléchisse aux outils appropriés pour le faire. Le ministère, ensemble avec l'Université du Luxembourg, est en train de constituer une banque de données qui rassemble des « items » – encore un nouveau mot à ajouter au jargon – permettant de vérifier les compétences.

Bien sûr, en langues, la production écrite libre restera l'épreuve reine qui illustre au mieux la maîtrise d'une langue. Encore faut-il préciser et se mettre d'accord sur les critères qui évaluent à leur juste poids les différentes composantes que sont la correction orthographique et grammaticale, la richesse du vocabulaire, la pertinence de l'expression, la capacité de construire un texte structuré et d'enchaîner logiquement.

Mais nous savons qu'avant de savoir (bien) écrire, il faut comprendre une langue et que l'apprentissage d'une langue est facilité quand on communique oralement.

Comment contrôler et certifier les compétences en oral et en compréhension ? Toute une panoplie de tests et d'outils de certification devront être et seront mis à disposition des enseignants et des élèves.

Reste la difficile question de la pondération entre les compétences en oral, en écrit et en compréhension. Selon l'ordre d'enseignement et les filières choisies, les exigences pourront différer. On se mettra facilement d'accord qu'en toute hypothèse l'élève doit comprendre ce qu'il ou elle lit et ce qu'il entend. Sans un niveau suffisant en compréhension, il ne pourra pas suivre l'enseignement dans les autres branches. De même faudra-t-il que les élèves sachent produire des textes compréhensibles, le degré de difficulté pouvant varier. Quant à l'oral, je sais que l'expression orale est importante, surtout en début d'apprentissage d'une langue pour donner envie de l'apprendre.²

Une flexibilité accrue dans l'apprentissage des langues permettra à terme de

certifier avec plus de précision et d'objectivité les compétences langagières de chaque élève.

Actuellement le supplément au diplôme remis aux élèves renseigne sur le nombre d'années pendant lesquelles le diplômé a étudié chaque langue à l'école. Or, nous savons pertinemment que ce genre de certification recouvre des réalités très disparates. Ainsi le *Test de connaissance du français* (TCF), réalisé l'année dernière auprès de 240 élèves de Première et de Troisième, révèle que si 10 % des élèves atteignent un excellent niveau de C2, 20 % en revanche stagnent au niveau B1.

Une certification se basant sur le Cadre permettra de préciser pour chaque élève le niveau atteint dans chaque langue, ce qui contribuera certainement à une plus grande transparence des certificats. Je m'attends aussi à ce que les élèves ne se contentent plus d'une moyenne, mais qu'ils soient motivés à atteindre un niveau élevé pour augmenter leurs chances soit d'accéder aux universités de leur choix, soit de trouver des emplois intéressants. La prise en compte de certifications délivrées par des organismes agréés permettra aussi de valoriser un niveau atteint dans des langues qui ne sont pas enseignées à l'école, mais qui témoignent de la richesse individuelle des compétences en langues de nos élèves, dont beaucoup parlent une ou deux autres langues, en dehors du luxembourgeois, de l'allemand, du français, et de l'anglais.

Le calendrier de la mise en œuvre

Le lecteur aura compris que tout ne se mettra pas en place tout seul, mais que le chantier est énorme. Il faut procéder par étapes.

La première consiste à définir les compétences visées à chaque niveau du cursus scolaire, en commençant par le début de la scolarité obligatoire. Des socles sont en train d'être décrits pour la fin de chaque cycle au primaire, ils le seront pour la fin du cycle inférieur au post-primaire, en fonction des différentes filières, ainsi que pour les diplômes de fin d'études. Ce travail et la nécessaire consultation sont en cours, j'espère le clore avant l'été – provisoirement bien sûr, puisqu'il faudra toujours observer les évolutions et, en fonction des besoins, adapter le cadre.

Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)

Elaboré grâce à une recherche scientifique et une large consultation, ce document est un instrument pratique permettant d'établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l'apprentissage ; c'est aussi un instrument idéal pour la comparabilité internationale des résultats de l'évaluation. Il est le résultat d'une décennie de recherches et l'aboutissement de travaux connus comme des « niveaux-seuil » à atteindre pour communiquer efficacement dans une langue étrangère.

Le Cadre européen commun de référence (CECR) fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle. Il est de plus en plus utilisé pour la réforme des curricula nationaux et par des consortia internationaux pour la comparaison des certificats en langues.

Une résolution du Conseil de l'Union européenne (novembre 2001) recommande l'utilisation de cet instrument du Conseil de l'Europe pour l'établissement de systèmes de validation de compétences en langues.

Le Cadre est un instrument qui décrit aussi complètement que possible

- toutes les capacités langagières,
- tous les savoirs mobilisés pour les développer,
- toutes les situations et domaines dans lesquels on peut être amené à utiliser une langue étrangère pour communiquer.

Le CECR est très utile aux concepteurs de programmes, aux auteurs de manuels scolaires, aux examinateurs, aux enseignants et aux formateurs d'enseignants – enfin à tous ceux concernés par l'enseignement des langues et par l'évaluation des compétences en langues. Il permet de définir, en connaissance de cause, les objectifs à atteindre lors de l'apprentissage et de l'enseignement d'une langue, et de choisir les moyens pour y parvenir. Il est devenu ces dernières années un véritable document de référence, disponible en près de trente versions linguistiques.

La version française du *Cadre européen commun de référence pour les langues* est publiée par les Editions Didier / ISBN 227805075-3

La version anglaise est publiée par Cambridge University Press (CUP): *Common European Framework of Reference for Languages : Learning, Teaching, Assessment* – ISBN Hardback 0521803136 Paperback: 0521005310

source : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp

Pour de plus amples renseignements voir : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

Il s'agira ensuite de transposer ces objectifs dans les programmes, de choisir et de proposer le matériel didactique.

Parallèlement seront mis à disposition des enseignants des tests et épreuves dont ils pourront s'inspirer pour contrôler les niveaux atteints par les élèves.

Et toujours en parallèle, des formations seront offertes aux enseignants pour leur proposer des méthodes d'enseigner et d'évaluer.

Les Luxembourgeois sont fiers des performances de leur école en ce qui concerne le multilinguisme, et cette

fierté est légitime. Il s'agit de maintenir cette qualité, tout en évitant que l'apprentissage de plusieurs langues ne constitue une barrière insurmontable qui empêche trop de jeunes d'accéder à une qualification.

¹ Je ne pense pas que cette exigence puisse être maintenue pour les enfants qui arrivent tard dans notre pays. Voilà pourquoi il faudra multiplier et varier, au sein de l'école publique, les offres scolaires permettant à ceux qui ont effectué une partie de leur enseignement dans un autre système scolaire, de parfaire leur parcours sans maîtriser les deux langues véhiculaires.

² Des propositions pour la pondération entre oral, compréhension et écrit ainsi que pour les niveaux à atteindre selon les filières seront faites dans le plan d'action, dont la publication est prévue pour le mois de février 2007.